



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/583
27 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

Quarante-neuvième session
Point 38 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Lettre datée du 27 octobre 1994, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué de l'Union européenne, publié le 27 octobre 1994, sur le Traité de paix entre Israël et la Jordanie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de l'ordre du jour

Le Chargé d'affaires par intérim,

Représentant permanent adjoint

(Signé) Gerhard HENZE

ANNEXE

Communiqué de la présidence au nom de l'Union européenne
sur le Traité de paix entre Israël et la Jordanie, en
date du 27 octobre 1994

L'Union européenne se félicite vivement de la signature du Traité de paix entre Israël et la Jordanie, qui constitue un pas d'une importance majeure sur la voie d'une paix juste et durable dans l'ensemble du Moyen-Orient. L'Union européenne rend hommage à la volonté de paix manifestée par les Gouvernements jordanien et israélien et à leurs efforts, grâce auxquels il a été possible de conclure un traité de paix après d'intenses négociations qui n'ont duré que quelques mois.

L'Union européenne est convaincue que ce traité apportera une contribution importante à la stabilité politique et économique de la région. L'Union européenne ne doute pas qu'entre Israël et la Jordanie se développeront rapidement des relations bilatérales constructives, dont les principaux bénéficiaires seront les populations des deux pays et, à terme, la coopération régionale dans son ensemble.

L'Union européenne espère que, grâce au succès des négociations israélo-jordaniennes, des progrès constructifs pourront être réalisés dans les autres volets bilatéraux du processus de paix. L'Union européenne réaffirme qu'elle est disposée à contribuer au succès de ce processus par une aide politique et matérielle.

En particulier, l'Union européenne prend acte du fait que le texte du Traité mentionne le rôle joué par l'Union dans l'évolution de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). L'Union européenne est prête à partager son expérience et son savoir-faire dans ce domaine avec toutes les parties en présence dans la région du Moyen-Orient.

Les quatre États adhérents s'associent au présent communiqué.
